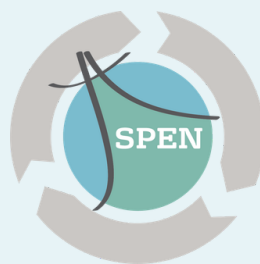


Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



Compte-rendu

Comité de dialogue n°1

Version 1 - 11 septembre 2026



Mardi 5 mai 2026



à partir de 18h00



Site SPEN - La Ham

Rendez-vous sur la page web dédiée
→ **spen-consultation.fr**

Nous contacter
→ **info@concertiis.fr**



Présents

ENTITÉ	MEMBRE
Association Cotentin nature Qualité de Vie (ACNQV)	Mme. Anne-Marie DUCHEMIN (Présidente)
Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN)	M. Émile CONSTANT (Vice Président)
Ensemble contre le projet d'enfouissement (ECPEE)	Anaïs JACQ (Chargée de communication) Annie TRAVES (Vice Présidente) Elsa TIRAPU (Secrétaire Adjointe) Monique GOUSSET (Présidente)
Groupe Ornithologique Normand	Jean-Marc JOLY (Administrateur secrétaire-adjoint)
Communauté d'Agglomération du Cotentin	Christèle CASTELEIN (Présidente) Jean-Pierre POIGNANT (Vice Président)
SMPF Syndicat Mixte du Point Fort	Laurent CLARYS (Directeur Général des Services)
Commune de Le Ham	Ghislain DUBOIS (Maire)
Commune de Eroudeville	Philippe AVOINE (Maire)
Commune de Ecausseville	Jean-Philippe ENDELIN (Maire) Élise LEMOIGNE (Adjointe)
Commune de Montebourg	Jean-Pierre MAUQUEST (Maire) Corentin BAZOGE (Maire de Fresville)
Commune de Saint-Cyr	Christèle CASTELEIN (Maire)
Gendarmerie	Sébastien LEHERON (Commandant Brigade de Montebourg)
SPEN-VEOLIA (Porteur du projet)	Bruno DEPIERRE (Directeur Général) Cécile SAUER (Responsable Communication) Nathalie LEBRUN (Directrice Stockage) Morgan HUMEAU (Directeur SPEN Le Ham) Carole DOUCHET (Directrice services aux entreprises pour la Manche)
Acceptables AvenirS (Animation Concertation)	Philippe VERVIER (CEO)

Excusés

ENTITÉ
Biomasse Normandie
Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

> Sommaire

Compte-rendu	5
1. Objet de la rencontre	5
2. Contexte	5
3. Démarche de concertation	6
4. La concertation : périmètre et engagements	6
5. Le comité de dialogue	7
6. Calendrier de la concertation	8
7. Présentation du projet	8
8. Enjeux mis en avant par le comité de dialogue	9
9. Décisions et actions	12

> Annexes

Annexe 1 : Présentation du comité de dialogue n°1	13
Annexe 2 : Feuille de présence	27

> 1. Objet de la rencontre

La réunion avait pour objectif de présenter le projet de prolongation de l'exploitation du site de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de l'Écopole du Ham, exploité par SPEN-VEOLIA, dans le cadre d'une démarche de concertation volontaire préalable au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

Il s'agissait, d'une part, de la mise en place du comité de dialogue et, d'autre part, d'informer les membres du comité de dialogue (élus locaux, associations de riverains et représentants institutionnels) du contexte territorial, du contenu technique du projet et des modalités de la concertation à venir, avant l'instruction officielle par les services de l'État.

> 2. Contexte

- Le site est une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de 45 hectares, avec une emprise de casiers de 22 hectares.
- La capacité autorisée actuelle est de 150 000 tonnes par an, avec un tonnage réel d'environ 127 000 tonnes en 2025.
- L'arrêté préfectoral actuel court jusqu'en 2030 (réaménagement inclus), mais la saturation du site est prévue fin 2028.

Les capacités de stockage et de traitement des déchets au sein ou à proximité du département de la Manche sont liées à la fermeture et à l'ouverture d'installations. Il faut noter notamment :

- La fermeture, le 31 décembre 2030, du site Centre Manche de Saint-Fromont, exploité par le SMPF et d'une capacité de 45 000 tonnes par an.
- L'ouverture, à horizon similaire, d'une troisième ligne de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Caen.
- L'hypothèse de l'ouverture en 2034 fin 2032, d'une unité de valorisation énergétique (UVE) à proximité de Saint-Lô, portée par les agglomérations de la Manche et de l'ouest de l'Orne.

L'objectif du projet de prolongation de l'exploitation du site de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de l'Écopole du Ham, exploité par SPEN-VEOLIA, est de proposer une offre pour assurer la continuité de la gestion, du traitement et du stockage des déchets (ordures ménagères (OM) et Déchets Résiduels (DR) issus d'activités économiques en attendant que les autres exutoires (notamment l'UVE de Saint-Lô) soient opérationnels.

> 3. Démarche de concertation

SPEN-VEOLIA ont souhaité développer ce projet en dialogue avec le territoire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La concertation est volontaire, en amont du dépôt du DDAE, organisée en trois étapes comprenant chacune un comité de dialogue et une rencontre publique.
- L'animation de la concertation a été confiée par Veolia à la société Acceptables Avenir, dont le rôle est :
 - D'organiser et d'animer les 3 comités de dialogue et les 3 rencontres publiques.
 - De tracer les échanges, de s'assurer que toutes les questions écrites reçoivent une réponse et que le dossier final contienne uniquement des éléments présentés et discutés au cours de la concertation.
- Le format des rencontres publiques est une exposition d'information et de dialogue (EID) (affiches, livrets de contribution, présence de techniciens par thème), sur une durée de 3 heures (17h-20h).
- Toutes les contributions écrites seront tracées et feront l'objet d'une restitution.
- Avant le dépôt officiel du DDAE, SPEN-VEOLIA s'engage à présenter le dossier final au comité de dialogue et au public.

> 4. La concertation

4.1 Périmètre de la concertation

Les éléments à coconstruire :

Aller encore plus loin sur la maîtrise des impacts environnementaux

- Gestion et suivi des impacts : odeurs, envols, oiseaux
- Gestion de la qualité des déchets entrants
- Gestion de la ressource en eau
- Aménagements paysagers (pendant et après l'exploitation)

Renforcer l'intégration territoriale du site

- Lien et accompagnement des collectivités et habitants pour la gestion des déchets
- Contribution à la transition écologique
- Rôle pédagogique du site et de ses activités
- Développer des partenariats (associations, universités, etc.)

4.2 Les engagements de SPEN-VEOLIA

Dans le cadre de cette démarche, Veolia s'engage à :

- Répondre à toutes les questions écrites formulées dans le cadre de la concertation.
- Analyser objectivement toutes les propositions concernant les éléments ouverts à la co-construction.
- Restituer exhaustivement les éléments du dialogue et faire évoluer le projet si nécessaire.
- Alimenter le DDAE uniquement à partir des éléments présentés et discutés dans le cadre du dialogue.

➤ 5. Le comité de dialogue

Le rôle, la structure et le fonctionnement du comité de dialogue ont été présentés dans le cadre d'une charte (voir planches 15 à 18 du support de présentation du 5 mai en Annexe 1).

Aucune remarque n'a été émise concernant cette charte.

Chaque comité de dialogue fait l'objet d'un projet de compte-rendu (nommé V0):

- qui est rédigé par le secrétariat (SPEN-VEOLIA / Acceptables Avenirs) ;
- qui est transmis, pour validation ou modification, aux membres du comité de dialogue qui étaient présents ;
- qui, une fois validé, est envoyé à l'ensemble des membres du comité de dialogue ;
- qui sera ensuite mis en ligne sur le site web dédié à la concertation, sous réserve de l'accord des membres, demandé lors du prochain comité.

Les membres sont informés de la tenue d'un comité de dialogue au minimum six jours à l'avance.

➤ 6. Calendrier de la concertation

Le calendrier de la concertation (voir planche 19 du support de présentation du 5 mai en Annexe 1) a été contesté par plusieurs membres, qui ont mis en avant :

- La nécessité d'informer les habitants des événements suffisamment en amont afin de leur permettre d'y participer.
- L'inadéquation de l'organisation de rencontres pendant la période des congés estivaux avec les exigences d'une concertation sincère.

Veolia charge Acceptables Avenirs de trouver une salle et une date pour la tenue de l'EID1 en juin.

La salle pour accueillir l'EID1 sera mise à disposition par la commune du Ham. Monsieur Ghislain Dubois, maire du Ham, communiquera à Acceptables Avenirs les disponibilités de la salle.

L'information concernant la date sera communiquée lors de l'envoi de la V0 du compte-rendu de ce premier comité de dialogue.

Veolia acte :

- La première rencontre publique (EID1) est à organiser en juin 2026.
- L'EID2 est reportée en septembre 2026.
- L'EID3 (présentation du dossier final avant dépôt) est envisagée en octobre 2026.

La prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) est décidée par le préfet. La période de juin 2026 est évoquée, mais sans aucune certitude. La CSS sera à coordonner avec le calendrier de concertation.

➤ 7. Présentation du projet

Les premières orientations du projet de prolongation du site sont présentées dans les planches 22 à 28 du support de présentation en Annexe 1.

> 8. Enjeux mis en avant par le comité de dialogue

8.1 Absence de scénarios alternatifs dans la présentation

Des membres ont demandé que des scénarios intégrant une ouverture plus précoce de l'UVE soient présentés, afin de réduire la durée de prolongation du site.

Solution proposée : SPEN-VEOLIA s'est engagé à travailler sur un scénario intégrant une mise en service de l'UVE de Cavigny au premier trimestre 2033 (Hypothèse de base donnée par la présidente de la CA du Cotentin et par le Directeur du Syndicat mixte du point fort).

La Communauté d'Agglomération du Cotentin informe que des alternatives sont à l'étude. Des membres du comité demandent quelles sont ces alternatives et les conséquences techniques et financières.

Précision : La Communauté d'Agglomération du Cotentin ne souhaite pas donner d'information à ce sujet.

8.2 Provenance extra-départementale d'une partie des déchets

Il a été relevé qu'une part significative des déchets d'activité économique traités sur le site ne provient pas de la Manche (Calvados, Orne).

Précisions apportées par SPEN-VEOLIA :

- Sur les 52 000 tonnes de déchets d'activité économique :
 - 21 000 tonnes proviennent de la Manche
 - 18 000 tonnes proviennent du Calvados
 - 7 000 tonnes proviennent de l'Orne
- Aucun engagement de restriction géographique n'est pris

8.3 Persistance des nuisances olfactives

Des membres du comité de dialogue ont contesté l'amélioration annoncée par SPEN-VEOLIA, indiquant que les odeurs restent à un niveau inacceptable, notamment pour les habitants les plus proches.

Précisions apportées par SPEN-VEOLIA :

- SPEN-VEOLIA reconnaît la réalité de l'impact olfactif généré en 2024 suite à la conjugaison de la surface importante d'exploitation et au stockage d'OMr et de déchets contenant du plâtre.
- SPEN-VEOLIA a rappelé les actions engagées (réduction des surfaces exploitées, torchère, réseau de dégazage, chasse aux émissions diffuses) et a indiqué que la réduction de la durée des alvéoles à 6 mois constitue le principal levier technique d'amélioration.
- Dans le cadre du projet de prolongation du site, des aménagements supplémentaires sont proposés pour lutter encore plus efficacement contre ces nuisances (voir Annexe 1 slides 26 à 27).

8.4 Présence importante de goélands et nuisances associées

Des membres du comité de dialogue ont signalé des dégâts importants sur les toitures et dans l'environnement liés à la concentration de goélands.

Solution proposée : Une demande de dérogation pour l'effarouchement par fauconnier est en cours.

Précision : Un intervenant a précisé que l'effarouchement doit être réalisé hors période de nidification pour ne pas compromettre les espèces protégées.

8.5 Interrogation sur la fermeture définitive du site à l'issue du projet

Des membres ont exprimé la crainte que le site ne soit prolongé indéfiniment au-delà de 2038, notamment par de nouvelles rehausses.

Réponse de SPEN-VEOLIA :

Le projet est dimensionné pour une capacité maximale d'environ 900 000 tonnes. Le site ne pourra pas accueillir plus de déchets. Les flux estimés (voir planche 24 du support de présentation en Annexe 1) sont de 130 000 t/an de 2029 à 2034 et de 80 000 t/an ensuite.

Dans l'hypothèse où les 130 000 t/an sont réalisés à partir de 2029 et jusque début 2034, ce sont 650 000 t qui seraient stockées.

La capacité d'accueil ne serait alors plus que de 250 000 tonnes après 2034.

Si le flux de 80 000 t/an est réalisé, la capacité d'accueil maximale du site serait atteinte au bout de 3 ans.

8.6 Composition du comité de dialogue

Des membres ont signalé l'absence du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, ainsi que d'autres associations locales.

Solution proposée : Il est indiqué que la composition n'est pas figée et que des propositions d'ajout de membres peuvent être formulées.

➤ 9. Décisions et actions

DÉCISIONS ET ACTIONS	RESPONSABLE
Identifier et confirmer la disponibilité d'une salle (minimum 100 m²) pour la première rencontre publique en juin	Acceptables Avenirs en lien avec la commune du Ham
Diffuser largement et rapidement la date de la première rencontre publique auprès des habitants et associations	SPEN-VEOLIA / Acceptables Avenirs
Recalibrer le calendrier de concertation : première rencontre publique en juin, deuxième en septembre, troisième en octobre	SPEN-VEOLIA / Acceptables Avenirs
Élaborer un scénario de prolongation intégrant une mise en service de l'UVE au premier trimestre 2033	SPEN-VEOLIA (équipe technique)
Mettre à disposition du public les données de tonnage par origine géographique et les rapports annuels	SPEN-VEOLIA / Acceptables Avenirs
Finaliser et soumettre la demande de dérogation pour l'effarouchement des goélands par fauconnier	En cours (SPEN-VEOLIA)
Transmettre par écrit les questions, propositions et contributions issues de cette réunion via l'adresse électronique dédiée	Tous les membres du comité de dialogue
Proposer l'intégration de nouvelles entités au comité de dialogue	Membres du comité de dialogue
Envoyer le projet de compte-rendu (V0) de ce premier comité de dialogue à l'ensemble des membres présents, puis après validation à l'ensemble des membres du comité de dialogue	Acceptables Avenirs
Vérifier les conditions d'autorisation liées à la hauteur du site par rapport au Parc naturel régional des Marais du Cotentin	SPEN-VEOLIA (équipe technique)

➤ Annexe 1 : Présentation du comité de dialogue n°1



Perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN

Ouverture d'un dialogue

Comité de dialogue n°1

5 mai 2026 - 18h00 à 20h00

par  **VEOLIA**



Ordre du jour

1 | Tour de table

2 | Contexte

3 | La démarche de concertation volontaire

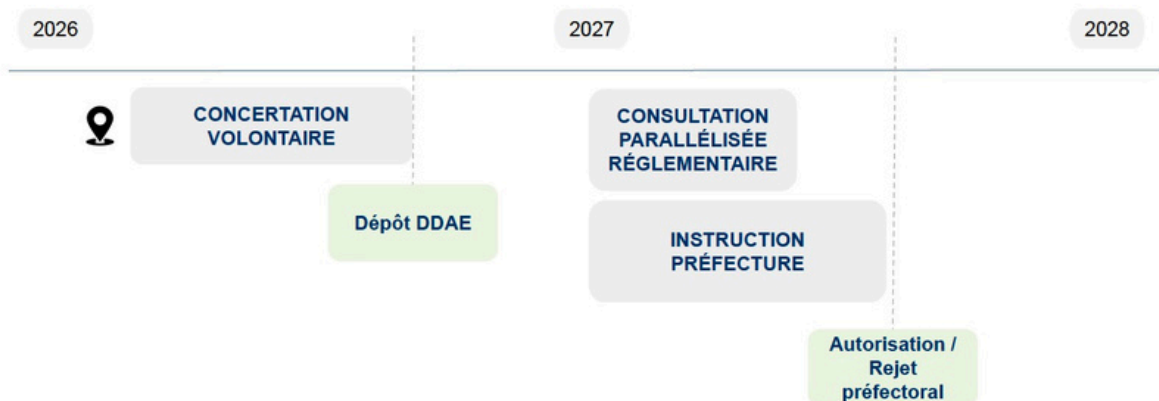
4 | Premières orientations du projet

SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél : 02 33 21 17 69

par  **VEOLIA** 2



Calendrier global





2/ Contexte

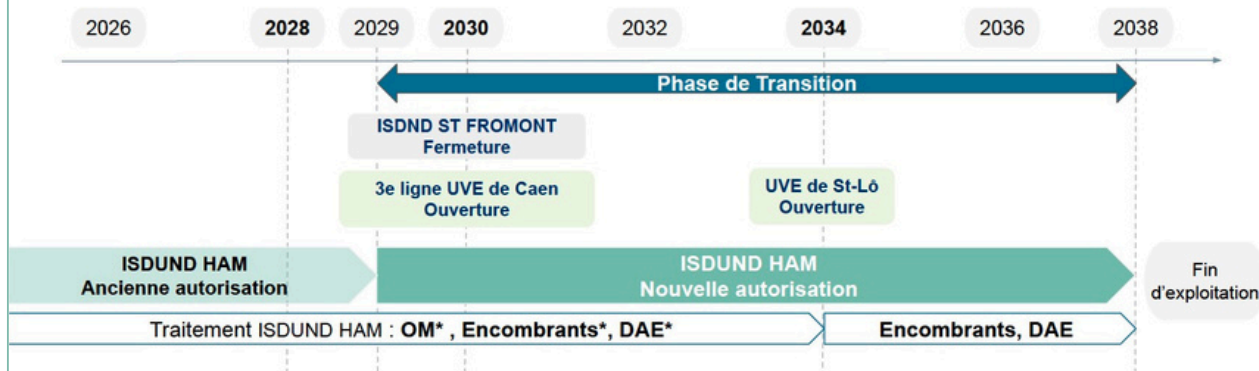
par **VEOLIA**



Contexte Gestion des déchets (Nord Cotentin)



Perspectives Gestion des déchets (Nord Cotentin)



(*) OM : Ordures Ménagères / DAE : Déchets d'activités économiques

SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 7

Une phase de transition

Pour :

- **Assurer la continuité du service après 2028**
- **Renforcer la qualité du service et la maîtrise des impacts du site**
- **Accompagner l'évolution de la gestion des ordures ménagères**

SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 8



Co-construire cette transition

Une phase de transition qui nécessite de réaliser une **nouvelle demande d'autorisation (DDAE)** basée sur :

→ **Une prolongation temporaire de l'ISDUND du Ham, sans extension surfacique**

→ **Réduction de la capacité maximale d'accueil de déchets sur le site**

→ **De nouvelles modalités d'exploitation pour mieux gérer les impacts du site**

SPEN souhaite **co-construire** le projet avec le **territoire** et propose :

Une concertation volontaire avant le dépôt du dossier.



Les grandes orientations de la prolongation temporaire

Orientations	Autorisation actuelle (jusqu'en 2030)	Nouvelle Demande d'Autorisation (2028-2038)
→ Prolongation temporaire sans extension surfacique	→ Emprise du site: 41 ha → Emprise des casiers : 22 ha → Point haut : 32 m NGF	→ Emprise du site: 41 ha → Emprise des casiers : 22 ha → Point haut : 34 m NGF
→ Réduction de la capacité maximale d'accueil de déchets sur le site	→ 150 000 t/an	→ 130 000 t/an à partir de 2029 → 80 000 t/an à partir de 2034
→ Nouvelles modalités d'exploitation : mieux gérer les impacts du site (odeurs)	→ Déchets déversés par les camions au quai de vidage surplombant les casiers en exploitation → Alvéoles de 7 000 m ² maximum, en exploitation pendant 24 mois maximum → Pas de filière plâtre spécifique : en mélange avec les OMr (impact olfactif accru) → Traitement par évaporation renforcée et réinjection dans les casiers	→ Création d'un « quai de rupture » pour le déchargement des camions (bâtiment semi-clos) et le contrôle des matières entrantes → Alvéoles de 4 000 m ² max. en exploitation pendant 6 mois maximum → Création d'un casier mono-déchet plâtre et déchets minéraux du BTP → Traitement des lixiviats par Osmose Inverse



Les éléments à co-construire

La SPEN propose de premières orientations pour l'avenir du site, et souhaite recueillir les propositions du territoire :

Aller encore plus loin sur la maîtrise des impacts environnementaux

- Gestion et suivi des impacts : Odeurs, envols, oiseaux
- Aménagements paysagers (pendant et après l'exploitation)
- Gestion de la ressource en eau
- Gestion de la qualité des déchets entrants

Renforcer l'intégration territoriale du site

- Rôle pédagogique du site et de ses activités
- Développer des partenariats (universités, associations)
- Contribution à la transition écologique
- Lien et accompagnement des collectivités et habitants

SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 11



La démarche de concertation volontaire

par **VEOLIA**

La concertation proposée

SPEN propose avec l'appui d'Acceptables Avenirs, une concertation séquentiée en 3 phases.



Ces 3 phases permettront au projet d'évoluer avant son dépôt, afin de prendre en compte les attentes du territoire. Pour cela, seront organisés :



Un comité de dialogue

Former un **groupe d'échange** avec les acteurs du territoire.
Pour piloter le dialogue et impliquer ces acteurs dans l'évolution du projet.

3 rencontres publiques

sous forme d'exposition d'information et de dialogue **avec recueil des retours** du territoire via des livrets de participation et une page web.



Co-construire avec le territoire

Volonté de proposer une concertation volontaire pour permettre l'adéquation du projet au territoire.

Les engagements de SPEN pour le dialogue :



Répondre à toutes les questions écrites formulées dans le cadre de la concertation



Analyser objectivement toutes les propositions concernant les éléments ouverts à la co-construction



Restituer exhaustivement les éléments du dialogue et faire évoluer le projet si nécessaire



Alimenter le DDAE uniquement à partir des éléments présentés et discutés dans le cadre du dialogue



Proposition de charte de gouvernance du comité de dialogue 1/4

Cette proposition de charte sera discutée lors de la réunion de mise en place du comité de dialogue.

Rôle et fonctions

- Interagir avec SPEN et son prestataire Acceptables Avenir pour préparer les différentes étapes du dialogue
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes
- Interagir avec les équipes de SPEN pour piloter l'évolution du projet, jusqu'à sa version qui sera présentée dans le DDAE à la Préfecture.



Proposition de charte de gouvernance du comité de dialogue 2/4

Composition

Type	Entité
Association	Ensemble contre le projet d'enfouissement (ECPEE)
	Association Cotentin nature Qualité de Vie
Association	Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN)
Association	Groupe Ornithologique Normand
Association	Biomasse Normandie
Collectivité	Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Collectivité	SMPF Syndicat Mixte du Point Fort
Collectivité	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
Collectivité	Communauté d'Agglomération du Cotentin
Collectivité	Commune du Ham
Collectivité	Commune d'Eroudeville
Collectivité	Commune de Saint-Cyr
Collectivité	Commune de Montebourg
Collectivité	Commune d'Écausseville
Institutions	PNR Marais Carentan
Porteur de projet	SPEN

Chaque membre du comité de dialogue peut proposer l'intégration d'une nouvelle personne physique ou morale en limitant toutefois à 30 personnes hors SPEN. Cette intégration sera soumise à une approbation des membres du comité selon les règles de décisions.



Proposition de charte de gouvernance du comité de dialogue 3/4

Fonctionnement

- SPEN/Acceptables Avenirs (AA) assureront le secrétariat du comité de dialogue.
- SPEN/AA informeront par courrier électronique les membres du Comité de Dialogue au moins 6 jours avant toute réunion.
- Une réunion du Comité de Dialogue peut être sollicitée par chaque membre qui devra alors en avvertir SPEN/AA par courrier électronique au moins 10 jours avant la date souhaitée.



Proposition de charte de gouvernance du comité de dialogue 4/4

Règles de décisions

- Les membres du comité sont invités à rechercher des solutions de compromis.
- En cas de désaccord : un vote peut être mis en place et la décision est prise à la majorité absolue des voix des membres présents.
- Chaque membre peut donner une procuration, et une seule, en cas d'absence ;
- Chaque entité dispose d'une voix et d'une seule quel que soit le nombre de ses représentants ;
- Dans le cas d'une égalité des voix, un deuxième vote est proposé, avec dans le cas d'une nouvelle égalité, un troisième vote avec 1 voix supplémentaire pour SPEN.

Calendrier de concertation

La dynamique proposée



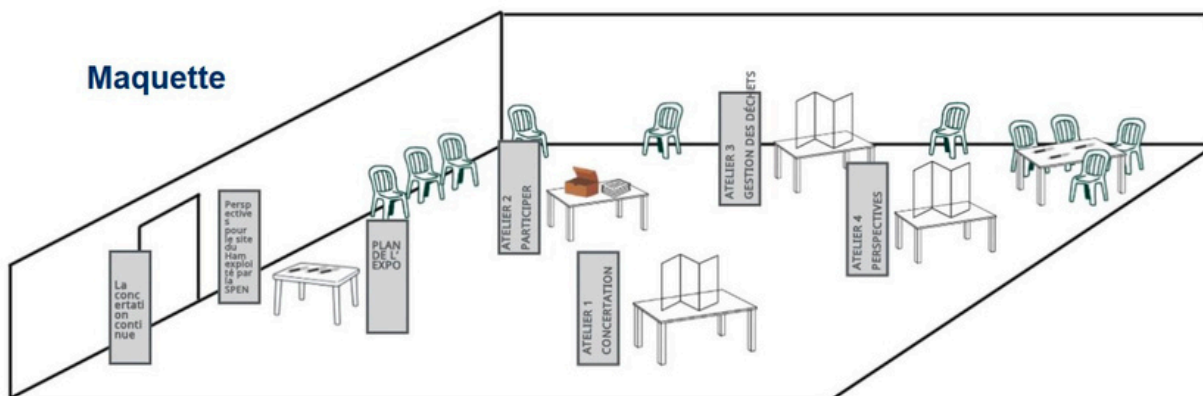
SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 19

L'exposition d'information et de dialogue n°

1 19 ou 20 mai 2026 - Commune du Ham (à valider)

Maquette



SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 20



Premières orientations

par **VEOLIA**



Capacités de stockage en Normandie

2026

**927 000
t/an**

2030

**637 000
t/an**

**à partir de
2034**

**547 000
t/an**



3 ISDND (St-Fromond, Champs Jouault, SMITVAD) arrivent en fin d'autorisation d'ici 2034

= une baisse de capacité de 380 000 t/an

Gisement de déchets estimé - ISDND Le Ham

Type de déchets	Prévisions 2026	Prévisions 2030	Prévisions 2034
Ordures ménagères (OM)	54 000 t/an	57 000 t/an	0 t/an
Encombrants	17 900 t/an	22 700 t/an	20 400 t/an
Déchets résiduels d'activités économiques	53 500 t/an	52 000 t/an	52 000 t/an
Autres besoins identifiés	0 t/an	0 t/an	10 000 t/an
TOTAL	125 400 t/an	131 700 t/an	82 400 t/an

Hypothèse 2030

→ Fermeture ISDND de St Fromond (SMPF)
→ 3e ligne UVE de CAEN

Hypothèse 2034

→ mise en service nouvelle UVE sur St-Lô (50)

Calendrier ISDUND du Ham



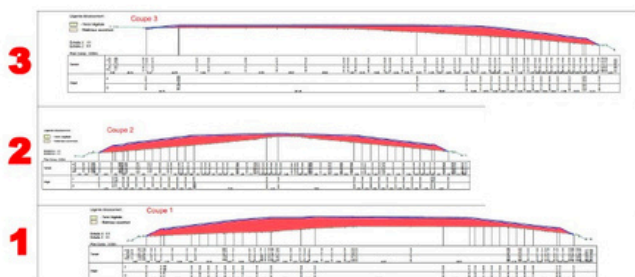
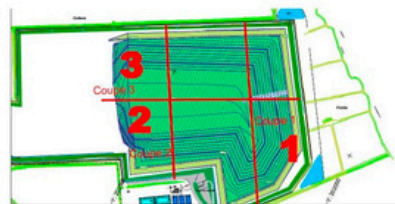
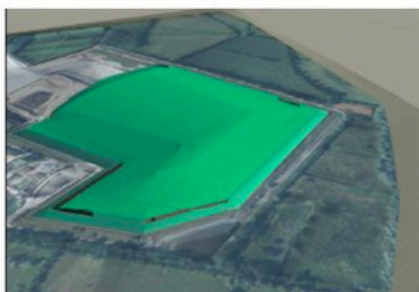
Une prolongation temporaire d'exploitation

Premières orientations

→ Aucune extension surfacique

→ Réhausse :

- +2 m maximum / point culminant actuel
- profil du massif : création d'une ligne de crête



SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 25

Réduction des capacités autorisées sur le site

Premières orientations

→ Diminution progressive et par paliers de la capacité maximale d'accueil quantités de déchets sur le site

→ Inscription dans la trajectoire de réduction de l'enfouissement du PRPGD



SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

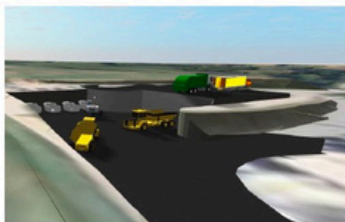
par **VEOLIA** 26



Nouvelles modalités d'exploitation

Premières orientations

- Contrôle renforcé des matières entrantes grâce à la **création d'un quai de rupture**
- Stratégie d'exploitation adaptée au regard du retour d'expériences :
 - **Surface d'exploitation réduite (3000 à 4000 m²)**
 - **Durée d'exploitation maximale : 6 mois**
 - Alvéole mono-déchet plâtre
 - Prolongation alvéole amiante lié



SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 27



Offre intégrée de services SPEN

Le projet s'inscrit dans une chaîne complète de solutions proposées par SPEN pour la gestion des déchets en Normandie.

Déchets valorisables

Plateformes de tri

- Écopôle du Ham (50)
- Giberville (14)
- Saint-Pierre-du-Regard (61)

Unité de valorisation

- Plateforme de compostage Valognes (50)

Déchets non valorisables (déchets ultimes)

ISDND

- Écopôle du Ham (50)
- Billy (14)

Vision intégrée de la gestion des déchets : valoriser un maximum et pouvoir traiter le résiduel.

SPEN | 4 rue St Pierre | 50310 LE HAM | tél.: 02 33 21 17 69

par **VEOLIA** 28

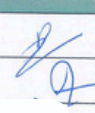
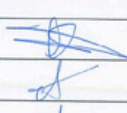
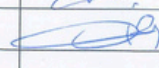
> Annexe 2 : Feuille de présence

Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



Feuille d'émargement - Comité de dialogue n°1 - 5 mai 2026

1/4

Type	Entité	Représentant (Nom, Prénom)	Fonction	Signature
Association	Association Cotentin nature Qualité de Vie Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN)	JULIE HENRI Anne Marie	Présidente du Comité Nature Qualité de Vie du Cotentin	
		Constant Emile	VP CREPAN	
Association	Biomasse Normandie			
Association	Ensemble contre le projet d'enfouissement (ECPEE)	SACR Anaïs	Chargée Comm.	
		TRAVES Anne	Vice Présidente	
		GROUSV Mylène	EPCEP	
Association	Groupe Ornithologique Normand	Joly Jeanne	administrateur	
	ECPEE	TIRAPU ELSA	Secrétaire adjointe	

Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



Feuille d'émargement - Comité de dialogue n°1 - 5 mai 2026

2/4

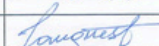
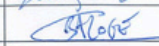
Type	Entité	Représentant (Nom, Prénom)	Fonction	Signature
Collectivité	Communauté de communes de la Baie du Cotentin			
Collectivité	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche			
Collectivité	Communauté d'Agglomération du Cotentin	ERINSTE CASTELAIN	Présidente Agglomération	
		Jean Pierre POISSANT	Vice-Président	
Collectivité	SMPF Syndicat Mixte du Point Fort	CLARIS Camille	Directeur	

Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



Feuille d'émargement - Comité de dialogue n°1 - 5 mai 2026

3/4

Type	Entité	Représentant (Nom, Prénom)	Fonction	Signature
Collectivité	Commune de Le Ham	DUBOIS Ghislain	Maire	
Collectivité	Commune de Éroudeville	AVOINE Philippe	adjoint	
Collectivité	Commune de Écausseville	ENDELIN Jean-Philippe	Maire	
		VERDIGNÉ Elise	Adjointe	
Collectivité	Commune de Montebourg	MAUQUEST Stéphanie	Maire	
		BAROGE Cécilia	Maire de Érouville	
Collectivité	Commune de Saint-Cyr			

Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



Feuille d'émargement - Comité de dialogue n°1 - 5 mai 2026

4/4

Type	Entité	Représentant (Nom, Prénom)	Fonction	Signature
Institution	PNR Marais Carentan		excusé	
Porteurs du projet	SPEN	SAUER Cécile	Comm.	
		DEBILLET Bruno	DG SPEN	
Animation concertation	Acceptables Avenirs	VERNER Philipe	CEB	

Gendarmerie

LEHEMON Sébastien

Cdt brigade de Montebourg

